



Campus Sud des Métiers

**Construisez votre avenir professionnel :**  
**6 étapes pour réussir votre reconversion**

## Intervenants



**Lénaïck LAFER**

Consultante en  
accompagnement professionnel



**Eolia RINUY**

Consultante en  
accompagnement professionnel

# Les 6 étapes clés pour construire mon avenir professionnel



- 1- Je réfléchis
- 2- Je me fais accompagner
- 3- Je m'informe
- 4- Je fais des recherches
- 5- Je fais des choix
- 6- Je me forme ... et je me lance

## Les objectifs du webinaire :



- **Découvrez des outils pratiques** : J'ai envie de changer de métier. Comment évaluer vos motivations ?
- **Obtenez des conseils d'experts** sur la thématique de la reconversion et l'évolution professionnelle.
- **Explorez vos options** : ressources & dispositifs à envisager.

- Sur moi, sur mes motivations, sur mes besoins, sur mes priorités personnelles, sur mes compétences, mes atouts ...

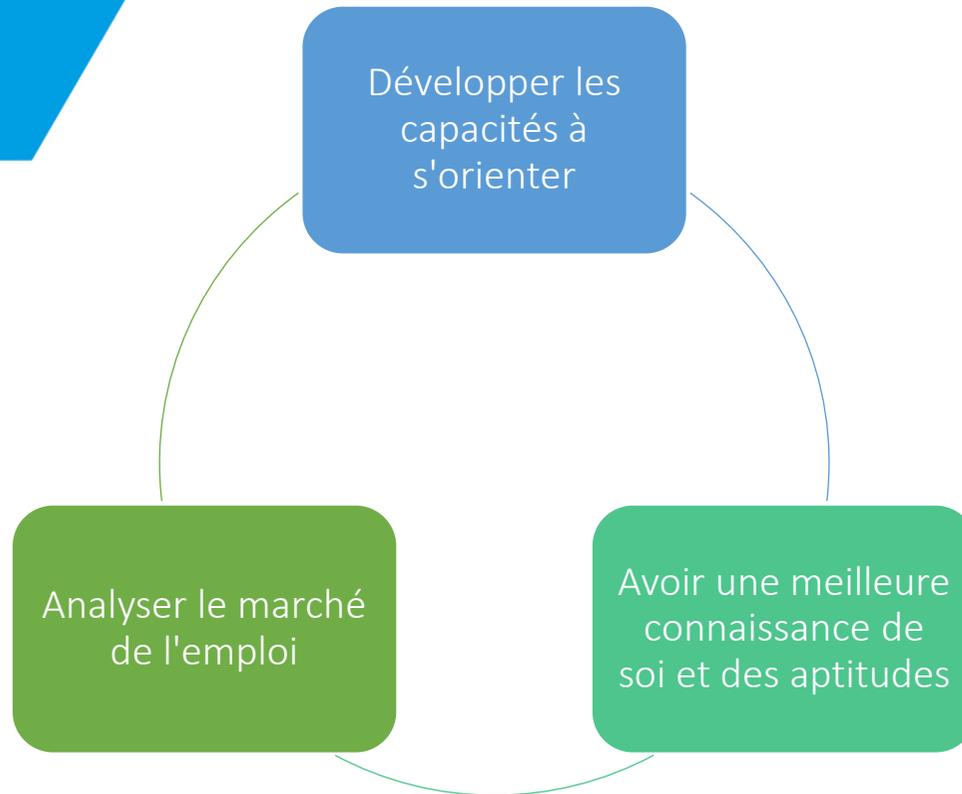


Des outils existent pour me faire accompagner dans toutes mes démarches : le bilan de compétences et le Conseil en Evolution Professionnelle notamment

### Le Bilan de compétences



Un outil qui vous permet, à tout moment de votre parcours professionnel, de faire des **choix éclairés** en analysant vos compétences, vos aptitudes et vos motivations, mais aussi de définir un **projet d'évolution réaliste et réalisable** en cultivant le mieux être au travail.



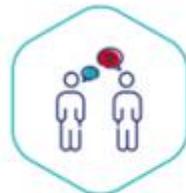
- **Entretien individuel personnalisé**
- En **présentiel ou distanciel**
- **Experts pluridisciplinaires** :  
psychologue du travail,  
professionnels des ressources  
humaines, coach
- Des **outils** et ressources métiers,  
emplois et recrutements

« Le CEP constitue un processus d'appui à tout actif pour faire le point sur sa situation professionnelle et, le cas échéant, élaborer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle ».

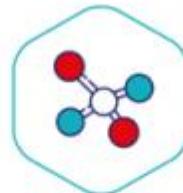
Le conseil en évolution professionnelle est un service public :



GRATUIT



PERSONNALISÉ



NEUTRE



CONFIDENTIEL



DE PROXIMITÉ

**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE**

## 2- Je me fais accompagner





**Aiguillage**



**1<sup>er</sup> RDV**

- Identifier vos besoins et définir ensemble vos objectifs
- Bénéficier d'un conseil opérationnel ciblé
- Obtenir des informations personnalisées utiles à votre projet



**Puis vous choisissez**



**De mener vos démarches en autonomie** et si besoin **vous pourrez toujours reprendre rendez-vous** et continuer votre parcours là où vous l'avez laissé

**Poursuivre votre accompagnement avec votre conseiller.e** en co-construisant **un parcours d'accompagnement** adapté à votre situation

## 3- Je m'informe

- Sur les métiers, le marché de l'emploi, les secteurs qui recrutent, les profils demandés ...
- Sur les certifications nécessaires au métier, les formations, les dispositifs de financement ...



### Je compare l'offre de formation selon certains critères

Votre **formation** doit vous apporter :

- Une certification qui peut être reconnue par l'Etat,
- L'acquisition d'un ou plusieurs bloc(s) de compétences de cette certification.

L'**organisme de formation** :

- doit bénéficier d'un numéro de déclaration d'activité actif et répondre aux exigences du Décret Qualité (Qualiopi)



- réalise un positionnement préalable.

### Envisager les possibilités d'accès et de financements

- Mon Compte Personnel de Formation (CPF)
- Compte professionnel de prévention (C2P)
- **Projet de Transition Professionnelle (Transition Pro)**
- AIF, POEC, POEI et autres (France travail)
- Alternatives pour les indépendants (FAFCEA, FIFPL...)

Ces financements dépendent du statut de la personne.

## Projet de Transition Professionnelle

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) est un **droit au congé pour réaliser une formation**, hors ou pendant le temps de travail, visant une reconversion (changement de métier ou de profession).

Actifs du secteur privé, en CDI ou CDD, intermittent, intérimaire (*sous certaines conditions d'ancienneté*)

La formation doit être certifiante, éligible CPF et inscrite au RNCP ou au Répertoire spécifique.

La mobilisation du CPF est obligatoire



- Auprès de personnes qui ont déjà changé de métier, **auprès de professionnels** du secteur (enquête métier), auprès des organismes de formation ...
- Sur les moyens à **mettre en œuvre** en fonction de mes possibilités et de mon objectif professionnel, sur **les actions à engager** pour concrétiser mon projet, sur les démarches administratives et les délais...



- Sur la **profession visée**, le secteur géographique et le type d'entreprises souhaités, sur la certification, le **parcours individualisé** et le centre de formation (après avoir comparé les organismes ...)
- Sur le **dispositif le plus adapté** (Plan de développement de compétences, Pro A, CPF, PTP, Dispositif Démissionnaire...), sur le **plan d'action** à mettre en œuvre pour changer de métier...

Dispositif qui permet à un salarié de démissionner et percevoir l'allocation chômage sous certaines conditions, et pour un projet de création/reprise d'entreprise ou de formation.



**5 ans d'activité continue** dans 1 ou plusieurs entreprise(s)



**CDI** à temps complet ou temps partiel

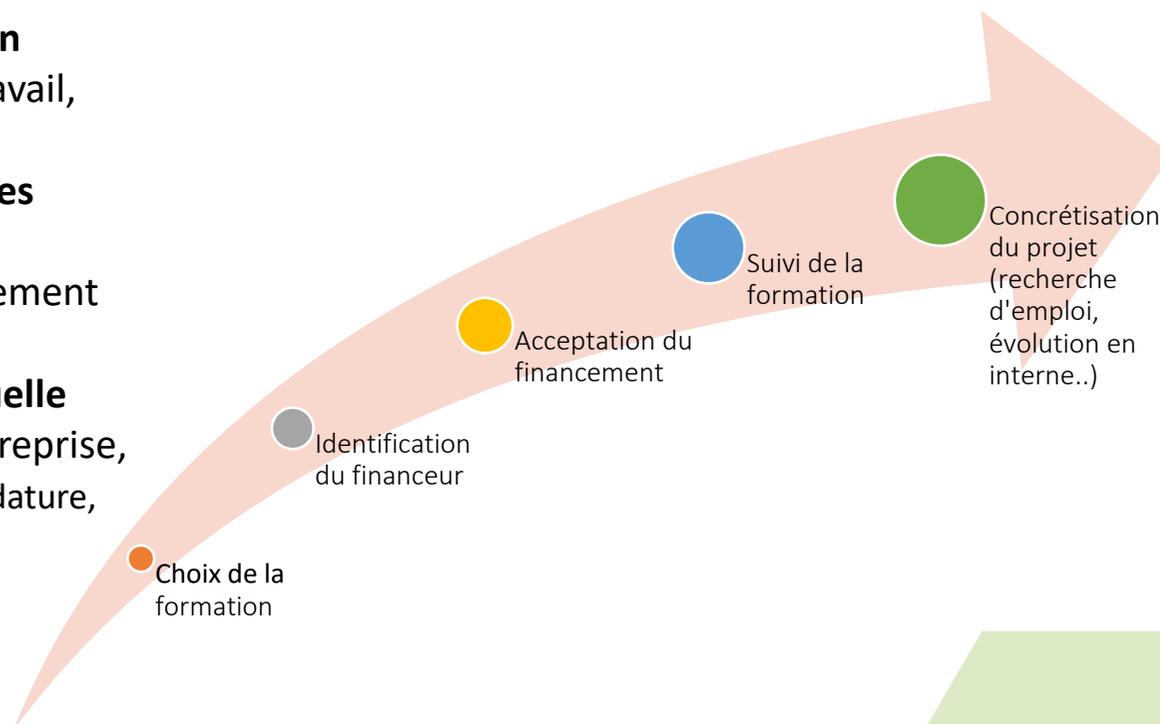


**Employeur du privé**

**Mobilisation du CEP obligatoire**

## 6- Je me forme ... et je me lance

- En **identifiant le financeur de ma formation** (employeur, CPF, Transitions Pro, France Travail, Agefiph...)
- En engageant les **démarches administratives** auprès de ce financeur
- En **partant en formation** une fois le financement obtenu
- En **mettant en place une stratégie individuelle** pour mon évolution professionnelle en entreprise, pour ma recherche d'emploi (outils de candidature, réseaux personnels, réseaux sociaux ...)



# Découvrez l'**Espace Accompagnement des Parcours (EAP)** au **CSM**



- **CEP** : Conseil en Evolution Professionnel
- **Bilan de compétences**
- Accompagnement à la **VAE**
- **Formations des tuteurs** en entreprise
- **Mini stages** (Jeunes scolarisés pendant les vacances scolaires)
- **Orientation jeune** (Orientation scolaire pour les apprentis, étudiants et scolaires)

# EAP

Espace Accompagnement  
des Parcours

# Contacts



**Campus Sud des Métiers**  
13 avenue Simone Veil, 06200 Nice

04 93 13 74 51  
[eap@cote-azur.cci.fr](mailto:eap@cote-azur.cci.fr)

**EAP**

Espace Accompagnement  
des Parcours